

Note d'information sur le

Comité pour la défense des droits des Noirs Américains
(transmise à Eldridge Cleaver)

Un Comité pour la défense des droits des Noirs Américains a été créé en France en Avril 1970. On trouve parmi ses membres fondateurs des personnalités représentatives d'un éventail ouvert de l'opinion française : Antoine ACQUAVIVA, journaliste à "l'Humanité, Le R.P. BARTH, directeur du Centre international de Recherches et d'Echanges Culturels, le pasteur Jacques BEAUMONT, Président de Christianisme Social", membre de la Commission du Tiers Monde de la Fédération Protestante de France, Bernadette Carricart, étudiants, Aimé CESAIRE, député de la Martinique, Leonardo CREMONINI, peintre, Nicole DREYFUS, Avocat à la Cour, Joby FANON, dirigeant de l'émigration antillaise en France, l'abbé Alexandre GLASBERG, Directeur du C.O.S.E., Albert LEVY, secrétaire du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.), le Pasteur André LEW, Secrétaire Général adjoint de la C.I.M.A.D.E., MATTA, peintre, Marcel MANVILLE, Avocat à la Cour, dirigeant de l'émigration antillaise en France, Georges PINET, Avocat à la Cour, Secrétaire général du Mouvement d'Action Judiciaire (M.A.J.), le pasteur René ROGNON, Secrétaire National du Mouvement de la Paix, Jean SCHAEFFER, membre du Conseil Economique et Social, Renée STIBBE, Avocat à la Cour.

L'objectif de ce Comité, dans le cadre de la défense des droits des Noirs américains, est surtout d'informer l'opinion française et de soutenir l'action des progressistes américains, solidaires des Noirs, dans leur lutte contre la discrimination, la violence et l'injustice.

La nécessité d'informer provient de ce que depuis assez longtemps, l'opinion française est tenue au courant épisodiquement de la répression qui s'abat de plus en plus sauvagement sur les militants Noirs aux Etats-Unis, mais d'une façon qui ne permet pas de discerner qui détient la véritable responsabilité de la violence.

En effet, l'information est toujours donnée dans un contexte qui fait apparaître les violences exercées contre les Noirs comme le corollaire de celles que les Noirs eux-mêmes pratiquent, et cette information omet en particulier de mentionner les aspects positifs de l'action des Panthères Noires.

L'information remplira donc un double rôle : tout d'abord montrer qu'aux Etats-Unis les autorités légales ont inauguré contre les Noirs, et spécialement contre les membres du Parti des Panthères Noires, des méthodes policières et judiciaires significatives de la volonté de ces autorités d'entamer de façon délibérée un processus alarmant de fascisation .

Ensuite cette information fera connaître le travail constructif remarquable que les Panthères Noires accomplissent, dès que le harcèlement de la police leur en laisse le loisir, tel que crèches, fermes collectives, etc...

La connaissance de ce genre de faits permettra à l'opinion mondiale de comprendre que les militants Noirs sont, non pas de simples "terroristes", mais les membres responsables d'un Parti révolutionnaire placé à l'avant-garde de la lutte des Noirs Américains.

Le second objectif du Comité est de soutenir toutes les actions des progressistes américains contre la situation intolérable dont la Communauté noire est victime. Un des moyens d'assurer ce soutien consiste à populariser leur action en cherchant à atteindre en Europe le maximum de gens sur une plateforme répondant aux nécessités suivantes :

- être suffisamment large pour satisfaire aux impératifs de l'éventail socio-politique de la gauche française, depuis les diverses tendances des Centrales syndicales, jusqu'aux positions des mouvements progressistes chrétiens et des grands partis politiques;
- être suffisamment engagées pour ne pas apparaître comme une vague de protestations de plus contre "l'impérialisme américain" et pour susciter un véritable esprit de solidarité avec les militants noirs.

Ce double aspect de notre action devrait amener notre Comité à rassembler ^{sur} ses positions une grande quantité de signatures, ce qui lui permettra d'éveiller aux Etats-Unis un large écho dans les couches de la population qui sont susceptibles, à propos du problème noir, de prendre conscience du caractère oppressif du système politique de leur pays, tant sur le plan social que sur le plan économique. La pression de ces couches peut contribuer à infléchir le comportement du gouvernement américain vis-à-vis des Noirs.

Nous n'ignorons pas, bien entendu, qu'il existe déjà en France et ailleurs des groupes de soutien aux Panthères Noires, politiquement très engagés, et nous ne prétendons nullement compromettre l'action de ces groupes ou nous y substituer, mais nous pensons pouvoir remplir un rôle spécifique : créer un vaste mouvement de solidarité parmi des personnes qui, au départ, ne ressentent qu'une vague sympathie pour les souffrances des Noirs opprimés et ne sont pas prêtes d'emblée à s'aligner sur des positions d'avant-garde. Il nous apparaît que c'est cette catégorie de l'opinion française qui peut, si elle se mobilise, avoir quelque influence sur les autorités américaines.

Sur le plan de son action immédiate, notre Comité veut dénoncer le complot judiciaire qui se prépare contre le militant des Panthères Noires, Bobby Seale, collecter des fonds pour contribuer à la défense des militants noirs actuellement arrêtés, et recueillir en France et en Europe le maximum de signatures sur la pétition présentée par le "Groupe de travail de la Conférence sur l'Appel aux Nations Unies et leur intervention - Conférence extraordinaire pour défendre le Droit à l'Existence du Parti des Panthères Noires" et signée par Angie Dickerson, Présidente de la Commission.

Vous trouverez, ci-joint, un certain nombre de textes que nous avons déjà fait circuler. Bien entendu, nous souhaiterions établir et maintenir un contact avec vos représentants et nous sommes à votre disposition, par l'intermédiaire de Me MARVILLE, 19, rue Vernier, PARIS 17^e - pour tous les contacts qui vous paraîtraient souhaitables.

Le Comité de Défense des Noirs Américains

PARIS, le 13 juin 1970

C O M M U N I Q U E

La violence généralisée qui frappe les noirs aux Etats-Unis, les procès iniques au cours desquels ils sont systématiquement condamnés, soulèvent de plus en plus d'émotion dans le monde.

En France a été créé un Comité d'action et d'information pour la défense des afro-américains, parmi lesquels les Black Panthers sont l'objet d'une répression féroce.

Me Charles GARRY, avocat à SAN FRANCISCO, qui assure la défense de nombreux militants noirs, vient de dénoncer cette situation dans un appel pathétique à l'opinion publique mondiale.

Le Comité vient de recevoir une pétition lancée par la Conférence extraordinaire de CHICAGO, en vue de la défense du droit à l'existence des Black Panthers, pétition qui a pour objet la défense des droits de l'homme quelle que soit sa couleur, ce, conformément à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, consacrée par la Charte de l'O.N.U., l'objectif à atteindre étant de recueillir un million de signatures pour le 4 juillet 1970, date anniversaire de l'Indépendance des Etats-Unis.

Le Comité se propose :

- 1^o) de diffuser les informations sur les persécutions et la répression dont est victime la communauté noire américaine et les dangers que recèlent pour la démocratie de telles pratiques.
- 2^o) de soutenir toutes les actions des progressistes américains qui luttent contre la discrimination: la violence et l'injustice.
- 3^o) de dénoncer le complot judiciaire qui se prépare contre le militant noir Bobby SEALE.
- 4^o) de collecter des fonds pour contribuer à la défense des militants emprisonnés et au soutien de leurs familles.
- 5^o) de recueillir en Europe le maximum de signatures sur la pétition de la Conférence de Chicago.

Les signataires : Antoine ACQUAVIVA, Journaliste - R.P. BARTH - Pasteur Jacques BEAUMONT - Aimé CESAIRE, Député - Leonardo CREMONINI, peintre - Nicole DREYFUS, avocat à la Cour - Joby FANON - Abbé Alexandre GLASBERG - Pasteur LEW - MATTA, peintre - Marcel MANVILLE, avocat à la Cour - Georges PINET, avocat à la Cour - Pasteur René ROGNON - Jean SCHAEFFER - Renée STIBBE, avocat à la Cour.

Envoyer les adhésions et la correspondance à : Melle CARRICART, 18 rue des Canettes, PARIS 6^e - et les fonds à Melle DELABRIERE - CCP 22702 56 - PARIS

H A L T E A LA R E P R E S S I O N

AUX ETATS- UNIS I

De nombreux procès qui risquent d'aboutir à des condamnations irréparables sont intentés actuellement à des militants noirs.

La militante noire Angela DAVIS et le responsable des Black Panthers Bobby SEALE sont en danger de mort.

La répression se généralise contre tous les membres de la communauté noire aux Etats-Unis, qui n'acceptent plus de vivre en parias.

- Pour DENONCER CES MONSTRUEUX PROCES
- Pour SAUVER LA VIE à ANGELAS DAVIS, à BOBBY SEALE et à TOUS CEUX QUI RISQUENT D'ETRE VICTIMES DE CES INIQUES PROCES.

VENEZ TOUS NOMBREUX à la réunion d'information organisée le 17 février à 21 HEURES, 44 rue de Rennes, avec la participation des organisations suivantes :

- P. C. F.
- CONVENTION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES
- C. G. T.
- C.F.D.T.
- LIGNE DES DROITS DE L'HOMME
- VIE NOUVELLE
- OBJECTIF 72
- MOUVEMENT CONTRE LE RACISME L'ANTI SEMITISME ET POUR LA PAIX.
- A.F.S.D.

.....

1

Cher Monsieur

Nous vous avons fait parvenir le projet d'appel pour la
Défense des Droits des Noirs Américains, victimes de la répression.

Une réunion est prévue le 28 avril 1970 à 21 H : 44, rue de Rennes.
pour constituer officiellement ce Comité.

Un appel de l'avocat Charles GARRY, du parti des Panthères Noires,
nous est parvenu, disant notamment :

" Je m'adresse aux peuples du monde pour qu'ils nous soutiennent
en demandant qu'un terme soit mis aux outrages (faits aux Panthères Noires).

Je vous demande d'élever vos voix - confrères juristes - étudiants -
syndicalistes - pacifistes - écrivains - artistes - antifascistes du monde
entier pour demander que le gouvernement des Etats-Unis mette fin à cette
politique de génocide.

J'espère que le cri que nous poussons sera entendu du monde entier
et qu'on lui répondra du monde entier".

Si vous ne pouvez assister à la réunion du 28 avril, veuillez nous
retourner signer l'adhésion ci-dessous :

Je soussigné
adhère au Comité d'Action et d'Information pour la Défense des Droits des
Noirs Américains.

Veuillez adresser les fonds à :
Mademoiselle DELABRIERE : C.C.P. PARIS N° 22 - 702 - 56

APPEL DU COMITE D'ACTION ET D'INFORMATION

POUR LA DEFENSE DES NOIRS AMERICAINS

La ségrégation et l'oppression sous toutes leurs formes : économique, raciale, culturelle, à l'égard des Noirs américains, les exactions contre leurs personnes et leurs biens sont la cause d'affrontements sanglants.

Ceux qui sont depuis toujours des victimes sans défense, ni recours des "forces de l'ordre", exposés à la violence constante, aux rafles "au faciès" et aux pogroms organisés, s'insurgent contre le sort qui leur est ainsi fait.

Le climat de répression qui s'est développé récemment aux Etats-Unis, les machinations policières, le mépris des droits élémentaires et du simple droit à la vie affiché tant par les organismes d'Etat que par les simples particuliers ont soulevé une grande émotion dans le monde.

Les noirs sont victimes à la fois de la police officielle des Etats-Unis qui exécute sommairement certains militants des mouvements d'opposition, des organisations ségrégationnistes qui les abattent en toute impunité, et de la justice américaine qui organise contre eux des procès préfabriqués sans aucune garantie d'impartialité.

- Pour dénoncer ces procès iniques, pour garantir aux Noirs Américains les libertés essentielles accordées à tout être humain.

- Pour briser la conspiration du silence créé autour de ce drame, il a été créé un "Comité d'Action et d'Information Pour la Défense des Noirs Américains".

Dans un premier temps, ce comité s'occupera, en liaison avec d'autres groupes, de répandre l'information directement reçue des Etats-Unis.

lers Signataires :

BARTH Maurice, CESAIRE Aimé, BEAUMONT Jacques, DREYFUS Nicole, FANON Joby, GLASBERG Alexandre, LEW André, MANVILLE Marcel, PINET Georges, ROGNON René, ROQUES Marcel, SCHAEFER Jean, CARRICART Bernadette.

Veillez adresser les signatures à :
Melle Bernadette CARRICART - 18, rue des CANETTES - PARIS 6ème -

COMITE D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LA DEFENSE DES DROITS
DES NOIRS AMERICAINS

-:-:-

Paris, le 14 mai 1970

Le Comité d'Action et d'Information pour la Défense des Droits des Noirs Américains, dans le but d'appuyer la campagne des signatures lancée par la Conférence Extraordinaire de Chicago envisage d'organiser le 24 juin un meeting d'information et de solidarité aux victimes de la répression qui frappe les Noirs Américains.

Notre Comité sera heureux que vous participiez à une réunion préparatoire, au cours de laquelle seront fixées les modalités et programmes de ce meeting et la liste des organisations participantes.

Dans ce but, nous vous proposons de vous réunir le 26 mai, à la CIMADE, 176 rue de Grenelle, - PARIS 7e - (d'214)-

Dans l'espoir que vous vous joindrez à nous pour un échange de vues à ce sujet, nous vous prions de croire en nos salutations les plus cordiales.

Liste des Signataires :

Antoine ACQUAVIVA, journaliste - Rév. Père Maurice BARTH, Pasteur
Jacques BEAUMONT, Nicole DREYFUS, avocat, FANON Joby, Pasteur
Alexandre GLASBERG, Pasteur LEW André, MATTIA, peintre, CREMONINI,
peintre, Aimé CESAIRE, député, Marcel MANVILLE, avocat, Georges
PINET, avocat, Pasteur René ROGNON, SCHAEFER Jean, Renée STIBBE,
avocat.

Lettre envoyée à :

P.C.F. - S/F.I.O. - P.S.U. - Convention - Rad. Sec.
C.F.D.T. - C.G.T. - C.F.T.C. - F.O.
Ligue des Droits de l'Homme - M.R.A.P. - L.I.C.A. - Sec. Pop.
U.N.E.F. - Christianisme Social - Témoignage Chrétien - La Lettre
Objectif 72 -

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Maître MANVILLE : Tél : ETO.66.00.

Paris, le 12 décembre 1970

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous faisons parvenir un document qui résume la situation dramatique de la Communauté Noire aux Etats-Unis.

Depuis de nombreuses années, les Noirs Américains sont victimes, non plus seulement de la ségrégation, mais de la violence généralisée d'un système qui ne leur permet pas d'aspirer à une vie d'homme libre et digne.

Pendant très longtemps également, une sorte d'indifférence coupable a laissé se perpétrer de nombreux crimes contre ces américains en raison de leur seule appartenance ethnique.

Nous pensons que l'heure est venue pour que la pression de l'opinion publique internationale crée une manière de protection pour ces hommes qui subissent la répression policière, judiciaire et les exactions commises quotidiennement, soit par les autorités, soit par de simples particuliers.

De récents événements, le procès de Bobby SEALE, l'arrestation d'Angela DAVIS, nous ont déterminé à vous proposer de nous réunir le Mardi 22 décembre, à 21 Heures, au siège du M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis - PARIS 2e, afin de discuter sans engagement de votre part, sans préalable et en toute liberté, du projet d'une réunion d'information à organiser en commun le 27 janvier 1971 sur l'ensemble des problèmes posés par le non respect des lois et de la personne humaine aux Etats-Unis.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments anti-racistes.



Lettre adressée à :

P.C.F. - Convention des Institutions Républicaines - P.S.U. - Parti Socialiste -
C.G.T. - C.P.D.T. - F.E.N. - Ligue des Droits de l'Homme - Secours Populaire -
Vie Nouvelle - Objectif 72 - M.R.A.P. - J.O.C. -
Parti Radical Socialiste -

Siège du Comité :

Mlle Bernadette CARRICANT - 18, rue des Canettes - PARIS - 6e -

COMITE D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LA DEFENSE DES DROITS
DES NOIRS AMERICAINS .

Note d'information sur la répression des Noirs américains .

La ségrégation, l'oppression économique et raciale, la violence et la répression policières ont toujours été le lot de la Communauté noire aux Etats-Unis .

Pendant longtemps les Noirs américains ont accepté passivement leur sort . Mais après la guerre de 1939-1945 qu'ils ont faite contre le nazisme, au nom de la liberté et de la démocratie, tout naturellement ils ont revendiqué pour eux-mêmes, les "bienfaits de la démocratie et de la liberté individuelle . "

L'intégration leur a été refusée.

Ils ont compris alors que cette situation d'hommes méprisés, minimisés, surexploités ne pouvait changer du fait même de la structure sociale des Etats-Unis .

Les membres de la communauté noire ont été ainsi acculés à des solutions de désespoir. Ils estiment que cette société qui refuse à l'homme noir sa place est injuste, inhumaine et par suite doit être changée .

De fait, contre la tentative de deshumanisation systématique, le meurtre multiquotidien, le non-droit, l'inégalité, les noirs décident de lutter . Pacifiquement d'abord .

Mais les batailles que livrèrent les grands leaders noirs sur le plan légal pour rompre la violence généralisée du système américain se heurtèrent à une hostilité farouche . . Elles permirent cependant une prise de conscience aigüe dans la communauté noire: à savoir que seule la lutte résolue était payante .

Des informations concordantes diffusées par des sources les plus diverses il ressort que l'existence des noirs américains n'est pas seulement précaire. Elle est menacée dangereusement .

Par l'intimidation, la menace, l'assassinat, l'élimination physique les polices et les organisations ségrégationnistes veulent "remettre le noir américain à sa place": sa situation d'être inférieur .

Quel que soit le mode de lutte choisi par la communauté noire, elle ne trouve pas grâce devant la hargne des blancs racistes

MALCOLM X... qui voulait rendre coup pour coup est abattu .

Mais le Pasteur MARTIN LUTHER KING prix NOBEL de la Paix, partisan résolu de la non-violence est lui aussi assassiné.

C'est dans ce contexte de violence et de répression que se situe l'évolution des conceptions des leaders noirs américains .

En 1960, devant l'opposition forcenée à l'application de la loi de 1954 sur la déségrégation scolaire (il faut se rappeler le courage des gosses de Little ROCK) est créé "The Student Non

Arnold Mackay
CBS.
272. Mackay
225.26.52

Violent Coordination Committee (S.N.C.C.)

Ce comité en face de la répression qui déferlait sur la moindre manifestation pacifique qu'il organisait (défilé, marches de la liberté, meeting, boycott des autobus ségrégués etc..) en arriva logiquement à chercher à assurer la protection de ses membres.

Mais c'est à la fin de 1966, pour ne plus subir la violence meurtrière de la police américaine sûre de l'impunité ainsi que les chasses au facies et les lynchages des organisations ségrégationnistes et fascisantes, sûres elles aussi d'être acquittées au cours de procès truqués, que les noirs américains organisèrent de s groupes d'autodéfense.

Ces groupes furent animés par le Parti des Panthères Noires. Elles protégèrent efficacement les manifestations. La communauté noire reprit confiance en elle-même.

Mais un instant dérouterée, la répression se fait plus féroce; mieux elle s'institutionnalise.

Sous la pression des événements et devant la riposte résolue des militants noirs se développe dans l'état d'esprit des blancs racistes américains une psychose de peur qui semble tourner irrésistiblement à l'obsession de la répression.

Des milliers de policiers manifestent sur les marches du C Capitole contre le "génocide" dont ils sont les victimes de la part des Panthères noires.

En même temps le Gouvernement NIXON signe un train de lois déclarant "la guerre totale au crime organisé et aux terroristes" englobant sous cette dernière appellation les militants noirs qui défendent leurs vies contre les assauts meurtriers de la police.

Ces lois, ces manifestations de circonstance tendent à l'évidence à isoler les organisations noires et visent à mettre en condition l'opinion publique pour l'anesthésier et la préparer à accepter sans broncher une répression encore plus atroce.

Tous les faits qui se sont déroulés ces temps derniers montrent que le gouvernement américain a décidé l'élimination physique des militants et des leaders de la communauté noire.

L'armement des policiers a été singulièrement renforcé par quelques "gadgets":

des fusils-mitrailleurs

des fusils STONER particulièrement dangereux

des filets spéciaux lancés d'un hélicoptère

des grenades de gaz au poivre

des pistolets lançant des dards empoisonnés utilisés pour les bêtes sauvages (à base de tranquillisants)

utilisation de tanks anti-émeutes, mi-chars, mi-blindés

Bref tout un arsenal perfectionné et efficace en vue de la liquidation des mouvements noirs d'opposition.

Quelques faits, pêle-mêle

Huey P. NEWTON 26 ans, grièvement blessé par la police d'OAKLAND (Californie) Accusé d'homicide volontaire Risque 15 ans de prison.

Charles COHEN et 4 autres membres du S.N.C.C. sont arrêtés a Saint-Louis (MISSOURI) pour avoir organisé une réunion soi-disant illégale .

Rap BROWN se trouve sous le coup de multiples accusations plus fantaisistes les unes que les autres .

Cleveland SELLERS ,membre du SNCC blessé et arrêté au cours de la sanglante répression déclenchée contre les étudiants noirs a ORANGEBOURG (Caroline du Sud)

Bobby HUTTON agé de 17 ans est abattu .

Steve BARTOLOMEW 21 ans est fusillé par la police de LOS ANGELES

Bill KUMSTER Avocat des accusés du procès Bobby SEALE est condamné a 4 ans de prison .

Le 16 Juillet 1970 Assassinat de Léon JORDAN, importante personnalité noire, député à l'Assemblée législative de l'Etat du Missouri .

Le 29 Octobre 1970, a DETROIT, assassinat par des inconnus d'un militant noir M. CLARENCE FULLER, chargé dans le cadre d'un programme fédéral d'enseigner la culture noire dans les ghettos noirs de Détroit.

Le 19 Novembre 1970 Ouverture du procès de Bobby SEALE devant le tribunal de New-Haven.

BOBBY SEALE est accusé de meurtre au 1er degré sur la personne de :

ALEX RACKEY ancien membre du SNCC qui serait devenu indicateur de police

ERICKA HUGGINS; Chef des Panthères Noires du Connecticut

Le 21 Novembre 1970 a la Nouvelle-Orléans, des policiers armés appuyés d'un véhicule blindé ont attaqué le siège du Comité National de lutte contre le fascisme .

Dans l'ILLINOIS, 3 militants des Panthères Noires sont assiégés par la police . Neuf personnes sont blessées a Carbondale .

L'actrice Jane FONDA pour ses prises de position courageuses en faveur des noirs américains est victime d'un e manoeuvre de provocation et est arrêtée .

CASSIUS CLAY est déchu de ses titres et droits de champion du monde

Elridge CLEAVER est exilé a ALGER, et le Gouvernement français refuse à sa femme Kathleen l'autorisation de "transiter par la France" et elle est refoulée a ORLY .

ANGELA DAVIS est inculpée de meurtre par le grand jury de Marin CALIFORNIE" pour avoir prétendument fourni des armes aux auteurs de la fusillade de San Rafael qui fit 4 morts en Aout dernier .

Il serait trop long d'énumérer la liste des exactions, provocations arrestations qui rendent précaire la vie de la communauté noire soumise a une répression sans pitié .

Quelle doit être alors notre attitude ?

Le Conseil oecuménique des Eglises qui s'est réuni le 17

Novembre 1970, après avoir exhorté les églises à extirper de leur sein toute attitude raciste constatée, à propos de la situation des noirs aux U.S.A. que dès l'instant où la violence exercée par les oppresseurs blancs devient insupportable il faut reconnaître aux opprimés LE DROIT DE SE DEFENDRE . Et d'ajouter, nous devons nous reconnaître le droit de les aider .

Nous pensons qu'il ne nous est pas possible de laisser se poursuivre de telles iniquités sans rien faire , sans nous sentir complices de ces abus .

Nous estimons qu'en dépit des appréciations que chacun peut porter sur les méthodes d'organisation et de riposte adoptées par la communauté noire il nous appartient de révéler au grand jour de l'opinion publique, aussi bien les pratiques inhumaines de la police, la violence des organisations ségrégationnistes, que l'iniquité des procès .

Lorsque toute une communauté d'hommes est victime de façon aussi systématique, de la violence d'un appareil de justice à ce point corrompu nulle justification ne peut être de mise et celui qui se tait est complice du crime .

MEMBRES FONDATEURS

Antoine ACQUAVIVA, journaliste à l'Humanité- R.P. BARTH, directeur du Centre International de Recherches et d'Echanges Culturels .
 J. BEAUMONT, Pasteur. Bernadette CARRICART, Etudiante. Aimé CESAIRE, député de la MARTINIQUE. Léonardo CREMONINI, peintre . Nicole DREYFUS Avocat à la Cour. Joby FANON Dirigeant du Regroupement de l'Emigration Martiniquaise . Abbé Alexandre GLASBERG, Directeur du C.O.S.E. Albert LEVY, secrétaire du M.R.A.P. Pasteur André LEW, Secrétaire général adjoint de la C.I.M.A.D.E. MATTA peintre; Marcel MANVILLE, Avocat à la Cour, dirigeant du Regroupement de l'Emigration Martiniquaise. George PINET, Avocat à la Cour secrétaire général du M.A.J Pasteur René ROGNON, Secrétaire National du Mouvement de la Paix . Jean SCHEAFFER, membre du Conseil Economique et Social . Renée STIBBE Avocat à la Cour .

SIEGE du COMITE

B . CARRICART 18 rue des CANETTES PARIS 6ème .

COMITE D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LA DEFENSE DES DROITS DES NOIRS
AMERICAINS

-:--:--:--:--:--:--

Paris, le

COMMUNIQUE :

Le Comité d'Action et d'Information pour la Défense des Droits des Noirs Américains proteste solennellement contre l'attitude du gouvernement français qui vient de manifester, dans les conditions d'inhumanité scandaleuse, son hostilité face au problème posé par la situation des Noirs aux Etats-Unis.

En effet, Madame CLEAVER, qui arrivait à Paris, via Alger, avec un enfant à bas âge, s'est vu interdire à deux reprises l'accès au territoire français, et s'est vu consigner à Orly, sans que ses amis aient pu lui apporter un témoignage de solidarité et d'amitié.

D'autre part Angela DAVIS est accusée de complicité de meurtre et risque d'être envoyée à la chaise électrique si l'opinion internationale n'est pas mobilisée en faveur de cette militante qui n'obéit qu'à son courage et à sa fidélité à la cause de son peuple.

Enfin, le gouvernement américain vient de reprendre contre Bobby SEALE des poursuites dans des conditions aussi illégales que lors de son premier procès :

Autant de raisons d'organiser une vaste campagne d'information et d'action pour dénoncer la conspiration du silence autour des violations quotidiennes des droits de la personne humaine aux Etats-Unis et la sanglante entreprise de liquidation de tous les militants noirs.

Le Comité s'engage d'organiser dans les meilleurs délais un grand meeting de protestation avec l'appui de tous les démocrates, partisans du respect des droits des Noirs Américains.

MEMBRES FONDATEURS :

Antoine ACQUAVIVA, journaliste à l'Humanité - R.P.BARTH, directeur du Centre International de Recherches et d'Echanges Culturels - Jacques BEAUMONT, pasteur - Bernadette CARRICART, étudiante - Aimé CESAIRE, député de la Martinique - Leonardo CREMONINI, peintre - Nicole DREYFUS, Avocat à la Cour - Joby FANON, dirigeant de l'émigration antillaise en France - Abbé Alexandre GLASBERG, directeur du C.O.S.E. - Albert LEVY, secrétaire du M.R.A.P. - Pasteur André LEW, secrétaire général adjoint de la C.I.M.A.D.E. - MATTA, peintre - Marcel MANVILLE, Avocat à la Cour, dirigeant de l'émigration antillaise en France - Georges PINET, Avocat à la Cour, secrétaire général du M.A.J. - Pasteur René ROGNON, secrétaire national du Mouvement de la Paix - Jean SCHAEFFER, membre du Conseil Economique et Social - Renée STIBBE, Avocat à la Cour.

Siège du Comité :

Melle B. CARRICART - 18, rue des Canettes - PARIS - 6e -

COMITE D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LA
DEFENSE DES DROITS DES NOIRS AMERICAINS

Paris, le 9 Février 1971.

Cher Ami,

Nous vous faisons parvenir quelques pétitions à faire circuler et signer autour de vous.

Nous vous proposons de nous réunir le lundi 15 Février 1971 à 21 heures, au siège du M.R.A.P., 120 rue de Saint Denis 75 PARIS 02.

Votre présence est indispensable ce jour là afin de discuter des dernières décisions à prendre pour la réunion d'information du mercredi 17 Février.

Cordialement vôtre.



COMITE D'ACTION ET D'INFORMATION POUR LA DEFENSE DES DROITS DES NOIRS AMERICAINS

Le Comité pour la Défense des Droits des Noirs Américains à appris avec une vive émotion le transfert d'Angela DAVIS de New-York en Californie, où se prépare son procès. Il éprouve la plus grande inquiétude du fait que, dans cet état, les autorités ont manifesté avec éclat leur hostilité envers la jeune militante noire, et ont, à l'avance accredité la thèse de la complicité pour un crime dont Angela DAVIS se proclame innocente.

Cette extradition constitue un pas de plus dans le processus qui risque d'aboutir à une condamnation irréparable, au mépris des garanties de sérénité et d'impartialité qu'exige la bonne administration de la Justice. Elle a lieu à un moment où la répression se généralise et se durcit vis-à-vis des noirs américains.

D'autre part, Bobby SEALE, l'un des principaux responsables du Parti des Black Panthers est à nouveau en danger de mort, puisque après un procès truqué au cours duquel il avait été baillonné par ces juges, il est à nouveau déféré devant une juridiction criminelle.

Enfin, de nombreux militants noirs sont arbitrairement emprisonnés.

Pour protester contre ces monstrueuses parodies de justice et la répression généralisée qui frappe toute la communauté noire américaine, le Comité lance une vaste campagne de pétitions pour dénoncer la dramatique situation des Noirs Américains.

NOMS	PRÉNOMS	ADRESSE

**Comité d'Action et d'Information
pour la défense des droits des Noirs américains**

Halte à la répression raciste aux Etats-Unis

De nombreux procès qui risquent d'aboutir à des condamnations irréparables sont intentés actuellement à des Noirs Américains.

La militante communiste Angela DAVIS, « Les Frères de Soledad », Ericka HUGGINS, le responsable du Parti des Black Panthers Bobby SEALE et de nombreux autres militants noirs sont en danger de mort.

La répression se généralise contre tous les membres de la communauté noire aux Etats-Unis qui n'acceptent plus de vivre en parias.

**Pour dénoncer ces procès iniques,
Pour sauver la vie d'ANGELA DAVIS, de BOBBY SEALE**
et de tous ceux qui sont victimes de cette répression raciste.

Le Comité d'Action et d'Information pour la Défense des Droits des Noirs Américains vous invite à venir nombreux à la réunion d'information organisée le

Mercredi 17 Février à 21 heures. au 44 rue de Rennes

Avec la participation des organisations suivantes :

- PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS,
- CONVENTION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES,
- C.G.T.,
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME,
- OBJECTIF 72,
- M.R.A.P.,
- LA CIMADE.

POUR LE COMITE :
Bernadette CARRICART, 18, rue des Canettes, PARIS-VI

* LE DOSSIER
DU MOIS



« Le noir est superbe »

L'AUTRE AMÉRIQUE

ON ne peut comprendre les données actuelles du « problème noir » aux Etats-Unis, sans le situer dans le contexte général des évolutions en cours dans ce pays.

Tandis que la guerre du Viêt-nam, non seulement se prolonge, mais s'étend au Laos et au Cambodge, une rude bataille se mène en Amérique même, prenant parfois des formes très violentes. La politique du président Nixon est un tout : comme des secteurs de plus en plus larges de l'opinion souhaitent qu'il soit mis fin à l'aventure asiatique, c'est sur les éléments les plus ultras qu'il doit s'appuyer dans tous les domaines. D'où l'arrêt, sinon le recul de l'intégration raciale, la répression féroce contre les Panthères noires, et cet inquiétant procès de Chicago, dirigé contre tous les « contestataires »,

blancs ou noirs, et qui semble le symptôme d'un nouveau « maccarthysme ».

L'analyse que nous publions ici éclaire cette situation, encore mal connue en France. On ressentira, en la lisant, que ce qui se passe là-bas concerne tous les démocrates, tous ceux qui sont attachés à la recherche d'une paix juste et durable, où qu'ils soient, et quelles que soient leurs options politiques.

L'auteur de ce dossier, Mira Rafalowitz, de nationalité hollandaise, vient de passer trois ans aux Etats-Unis, où elle a préparé, à l'université de Columbia, une thèse de linguistique comparée.

En complément, nous donnons le compte rendu fait par Jean-Jacques Recht, professeur à la faculté de Censier, d'un débat organisé à son initiative sur les Indiens des Etats-Unis.



Deux « sociétés s'affrontent en permanence.

A.P.

PENDANT sa campagne électorale, il y a plus de deux ans, le président Nixon a fait allusion à un plan secret visant à mettre fin à la guerre du Viêt-nam. On sait maintenant qu'il s'agissait de la « vietnamisation », dont l'objectif est de poursuivre cette guerre avec moins de victimes américaines et plus de victimes vietnamiennes. Pour un nombre croissant d'Américains, qui représentent encore une minorité, mais une minorité importante, cela ne suffit pas. En avril, se sont déroulées de nouvelles manifestations nationales contre la guerre en Asie du Sud-Est, avec ce mot d'ordre : « **Qui paie ? Qui gagne ?** ». Une liste des cent entreprises qui profitent le plus de la guerre a été largement diffusée.

Deux sociétés

On pouvait prévoir à l'avance le déroulement de ces manifestations. Dans les villes où le maire sympathise avec les manifestants (comme New York), il y a eu seulement quelques arrestations ; dans les autres villes, il y a eu des heurts violents entre une police nerveuse, hostile, et les manifestants. Ceux-ci sont le plus souvent des idéalistes désillusionnés, qui croyaient à la bonne volonté des dirigeants américains et qui, à chaque discours gouvernemental, à chaque mesure répressive, se trouvent renforcés dans leur conviction que la violence est le seul moyen d'obtenir un changement. De leur côté, le ministre de la Justice, M. Robert Mitchell, le vice-président Spiro Agnew et le président Nixon réaffirment après chaque affrontement la nécessité de renforcer la défense de la loi et de l'ordre.

Le président Nixon a été élu en dépit du vote des juifs, des noirs, des pauvres, des opposants à la guerre du Viêt-nam. Pour être réélu en 1972, il s'adresse à la fameuse « majorité silencieuse », qui

peuple surtout les Etats du Sud, et qui, selon les dernières enquêtes, est en train de remplacer les portraits de Wallace (1) par ceux d'Agnew et de Nixon. C'est pour se montrer dignes de cette adoration que Nixon et ses collaborateurs traduisent par tous les moyens possibles, à chaque occasion, leur volonté de faire échec aux « fauteurs de troubles ».

On peut parler d'un nouveau racisme, stimulé par la politique officielle, pas seulement contre les noirs et contre ceux qui s'opposent aux options gouvernementales, mais contre quiconque s'écarte du modèle moyen de la classe moyenne américaine.

En mai 1968, la Commission nationale consultative sur les désordres civils, désignée par le président Johnson pour rechercher les causes des émeutes qui avaient éclaté dans certains ghettos noirs pendant les « étés chauds », a conclu dans son rapport que « notre nation évolue vers la constitution de deux sociétés, l'une noire, l'autre blanche — séparées et inégales » ; le rapport précisait qu'une des causes les plus fondamentales de cette situation est « l'attitude et le comportement raciste des Américains blancs envers les Américains noirs »... En 1970, la nation semble encore plus divisée : parallèlement à la communauté noire, se développe une société blanche contestataire, elle aussi minoritaire et isolée.

C'est le triomphe du conformisme, de la médiocrité. On peut en voir une illustration dans le choix fait par le président Nixon du juge Harold Carswell comme candidat à la Cour suprême. Le Sénat a certes refusé d'élire ce conservateur plutôt raciste ; mais l'atmosphère n'en est pas pour autant allégée. La médiocrité, le conformisme s'affirment par de violentes réactions à l'égard de tout ce qui est différent. La Commission des activités anti-américaines, de triste

mémoire, a ressuscité sous une autre forme. Des procès comme celui de Chicago sont destinés à décourager les opposants blancs, et la série d'attaques contre les sièges des Panthères noires témoignent du traitement infligé aux militants noirs.

Un clin d'œil officiel

Deux ans après les émeutes sanglantes dans les ghettos, la situation de la communauté noire ne s'est guère améliorée, bien que des progrès indéniables aient été accomplis dans l'admission des noirs aux universités et qu'ils bénéficient de plus de facilités pour obtenir des emplois.

Même si des enquêtes récentes font apparaître que des émeutes raciales sont désormais plus improbables, cela ne signifie nullement que les causes de ces émeutes ont disparu. Seulement, la communauté noire a compris que la police disposait d'un arsenal répressif considérable, notamment des gaz spéciaux essayés au Viêt-nam, et que « quand la fumée se dissipe, tous les cadavres sont noirs ».

En fait, pour la majorité des noirs, la frustration sociale et économique, la discrimination ouverte ou sournoise continuent. Et pour apaiser ses électeurs potentiels du Sud, le président Nixon, à chaque mesure prise contre la discrimination, en ajoute une autre qui l'atténue ou même l'annule.

Une des recommandations les plus pressantes de la Commission gouvernementale pour la prévention des émeutes, était la déségrégation immédiate dans les écoles et dans l'habitat. La Cour suprême se tient généralement à cette conception. Mais le président lui-même s'est efforcé d'arrêter l'intégration sco-

(1) George Wallace, candidat aux dernières élections présidentielles, est connu pour ses positions ouvertement racistes et fascistes. →

Bobby Seale face à ses juges

LE procès de Chicago, de septembre 1969 à février 1970, s'est déroulé dans une atmosphère d'extrême tension. Nous reproduisons ci-dessous quelques extraits significatifs du compte rendu sténographique des débats. (D'après *The New York Review of Books*, 4 décembre 1969.)

29 octobre 1969

M. Seale. — George Washington et Benjamin Franklin sont assis derrière vous, sur un tableau, et ils étaient propriétaires d'esclaves. Ils l'étaient. Ils possédaient des esclaves. Vous agissez de la même façon en me refusant le droit constitutionnel d'interroger contradictoirement ce témoin.

Le Président. — Je vous répète que ce que je vous ai annoncé hier pourrait vous arriver.

M. Seale. — M'arriver ? Qu'est-ce qui pourrait m'arriver de pire que ce que Benjamin Franklin et George Washington ont fait contre les esclaves noirs ? Qu'est-ce qui pourrait m'arriver de pire ?

Le Président. — Et j'ajoute que, puisque tous les accusés vous soutiennent dans votre attitude, je pourrais conclure qu'ils risquent de perdre leur liberté provisoire, et je vous dis, M^e Kunstler, que si vous n'êtes pas capable de contrôler votre client...

M^e Kunstler. — Monsieur le Président, vous m'avez menacé...

Le Président. — Je vous dis que M. Dellinger — si c'est son nom — a dit ici qu'il approuvait le comportement de cet homme, les déclarations de cet homme...

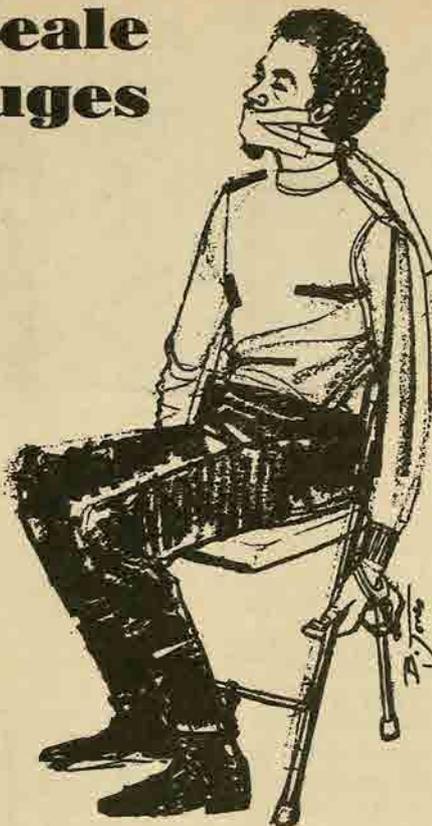
M^e Kunstler. — Il revendique le droit d'avoir un avocat ou de se défendre lui-même...

Le Président. — Je vous dis qu'un jour, vous aurez à répondre de cela.

M^e Kunstler. — C'est encore une menace contre les avocats, Monsieur le Président. Il y en a eu tellement...

Le Président. — Je vous dis que, puisque tous les accusés soutiennent cet homme en ce qu'il fait, je réfléchirai à midi pour savoir s'ils ne risquent pas de perdre la liberté provisoire, et j'examinerai sérieusement si elle doit leur être retirée, puisque vous ne pouvez pas contrôler vos clients...

M. Seale. — Je ne suis pas... je ne suis pas un accusé. Il n'est pas mon avocat. Je réclame mon droit d'auto-défense. Je réclame le droit d'auto-défense.



M^e Kunstler. — Monsieur le Président, ils ont dit ce matin qu'ils soutenaient complètement son droit à l'auto-défense ou celui d'avoir l'avocat de son choix ; si c'est là le prix de leur liberté provisoire, je pense qu'ils paieront ce prix...

[L'après-midi, après avoir « réfléchi », le Président du Tribunal prend sa décision : sur son ordre, Bobby Seale est baillonné et attaché à son siège.]

30 octobre 1969

M^e Kunstler. — Monsieur le Président, est-ce qu'il va être mis fin à cette torture médiévale, exercée dans la salle d'audience ?... C'est une honte.

M. Rubin. — Ce gars met son coude dans la bouche de Bobby... Ce n'est pas absolument nécessaire !

M^e Kunstler. — Ce n'est plus une salle d'audience civilisée, Monsieur le Président, c'est une chambre de torture médiévale... Voilà qu'ils attaquent aussi les autres accusés.

M. Rubin. — Ne me frappe pas dans les couilles, putain de ta mère...

M^e Kunstler. — Monsieur le Président, ce qui se passe dans cette salle est effroyable. Comme avocat américain, j'ai honte de ces violences...

M. Foran (l'un des procureurs du gouvernement). — ...Provoquées par M^e Kunstler.

M^e Kunstler. — ...Provoquées par ce que vous avez fait à cet homme.

Le Président (à l'un de ses assesseurs). — Descendez Juge, et voyez ce qu'il en est.

M. Foran. — Notez que les insultes ont été proférées par l'accusé Rubin.

M. Seale. — Chiens fascistes, pourris, canailles, fils de chiennes !... C'était parce que vos gardes nous ont frappés dans le bas-ventre.

M. Dellinger. — Que quelqu'un le protège !...

M^e Kunstler. — Je me sens profondément honteux d'être un avocat américain.

Le Président. — Vous devriez avoir honte de votre conduite dans cette affaire, Monsieur.

5 novembre 1969

[Le Président du Tribunal fait expulser Bobby Seale, après l'avoir condamné à 4 ans de prison, soit 3 mois par « outrage à la Cour » qui lui est reproché. Avant de quitter la salle d'audience, l'accusé fait une déclaration.]

M. Seale. — D'abord, je n'ai nullement outragé le tribunal. Je le sais. Je sais que comme individu comme être humain, j'ai le droit de me lever dans un tribunal et d'user de mes droits constitutionnels pour parler en faveur de mes droits constitutionnels. C'est tout à fait clair, il me semble. C'est tout ce que j'ai à dire. Je demande à nouveau de pouvoir interroger les témoins. Je présente cette requête et je continuerai de la présenter, espérant qu'une fois au moins, au cours de ce procès, vous reconnaîtrez mes droits d'être humain, d'homme noir qui vit sous la juridiction et la domination d'une Amérique raciste et décadente, où le gouvernement ne reconnaît pas les droits constitutionnels du peuple noir...

Le Président. — Oh ! mais, vous vous trompez en cela !...

M. Seale. — Eh ! oui, vous agissez de la même façon que ces tribunaux ont agi aux temps historiques de l'esclavage, et vous le savez. C'est ce que vous êtes en train de faire. Quand un homme noir se lève et parle, quand un homme noir revendique ses droits, qu'est-ce que vous faites ? Vous parlez de le punir. Quand un homme noir se lève et parle en faveur du monde...

Le Président. — Est-ce que vous m'adressez la parole, Monsieur ?

M. Seale. — Je parle ; vous voyez bien que je suis en train de parler.

Le président. — C'est vrai ; mais si vous m'adressez la parole, vous devez vous lever.

M. Seale. — Me lever, maintenant ? Eh ! bien, vous m'avez dit, au début, que je n'avais pas le droit de me lever...

→
laire dans le Mississippi, en contradiction avec une décision de la Cour suprême. Celle-ci a réagi vivement.

Dans un exposé sur cette question, M. Nixon a affirmé que pour assurer l'intégration scolaire, il n'était pas souhaitable de transporter en autobus les enfants noirs vers des écoles « blanches » éloignées de leur domicile. Il a distingué la ségrégation **de jure** et la ségrégation **de facto**. En pratique, cela signifie que l'on peut renoncer à l'intégration raciale dans les écoles quand la ségrégation ne se fonde pas sur une discrimination légale explicite, mais sur une situation géographique : l'existence de quartiers « blancs » et de quartiers « noirs » nettement séparés. Déjà, cette prise de position a indirectement causé des attaques de blancs contre trois autobus qui transportaient des enfants noirs à une école « intégrée » en Caroline du Sud, ainsi que la décision prise par le gouverneur de Floride d'arrêter l'intégration dans toutes les écoles de son Etat.

Il est vrai, d'autre part, qu'un récent jugement de la Cour suprême accorde aux pouvoirs locaux une plus grande indépendance, qui ne peut que nuire à l'intégration. Désormais, les Etats ont, par exemple, le droit de décider du maximum de l'aide financière à consentir aux pauvres, et du rythme de l'intégration scolaire, pourvu que, dans ces deux domaines, ils fassent la preuve de leur « bonne volonté » et de leur « bonne foi ».

Les conservateurs du Sud ont remporté une autre victoire en décembre dernier, quand la loi électorale de 1965 a été abolie. Cette loi ordonnait la suppression des tests de « qualification » exigés des électeurs dans les Etats du Sud pour pouvoir participer aux scrutins. Avant son application, 50% des électeurs, essentiellement les noirs, étaient ainsi privés du droit de vote. Avec l'annulation de cette loi, les Etats détermineront à nouveau qui peut voter, et il est à prévoir qu'un million de noirs qui ont pris part aux élections pendant quatre ans, seront à nouveau écartés des urnes. Un représentant de la N.A.A.C.P., l'organisation des droits civils la plus modérée, a qualifié cette mesure d'« attaque la plus vile jamais portée contre les droits constitutionnels ».

Victoire aussi, pour les conservateurs, que l'approbation par la Cour suprême d'une loi de l'Etat de Géorgie, selon laquelle les membres des jurys, dans les procès, doivent être choisis parmi « les citoyens intelligents et honnêtes de



A.P.

Deux aspects d'une même manifestation de solidarité avec les accusés de Chicago.

A.P.

l'Etat » ; ce qui, dans leur esprit, veut dire : pas de noirs dans les jurys.

Il apparaît clairement que les Etats du Sud voient dans l'attitude gouvernementale le clin d'œil officiel qui les autorise à poursuivre, sans inconvénients, leur politique raciste.

Le chômage et les rats

La revue *Time* vient de publier un numéro spécial : « L'Amérique noire 1970 », qui donne de la situation une image assez peu réconfortante. Il est vrai qu'entre 1965 et 1968, le revenu moyen d'une famille noire est passé de 54% à 60% du revenu moyen d'une famille blanche (en 1968, une famille blanche gagnait en moyenne 8 936 dollars par an). Mais un noir qui a fait quatre ans de lycée gagne moins qu'un blanc qui n'a pas dépassé l'école primaire ; un noir, après quatre ans d'université, gagne en moyenne 7 754 dollars, soit 400 dollars de moins qu'un blanc qui n'a fait que quatre ans de lycée.

En outre, la proportion des chômeurs, selon les chiffres de février 1970, est de 7% parmi les noirs contre 3,8% pour les blancs ; pour les moins de vingt ans, ces chiffres sont de 11,7% (blancs) et 25,3% (noirs).

Parmi les ouvriers, les syndicats des professions les mieux payées (électriciens, plombiers, menuisiers, etc...) comptent 98 à 100% de blancs. Mais, il y a 30,5% de noirs et 69,5% de blancs dans les syndicats d'ouvriers non qualifiés. Cela, malgré la loi de 1964 qui interdit toute discrimination dans l'emploi. La loi de 1968, qui garantit à chaque citoyen la liberté dans le choix de son lieu d'habitat, n'a pas eu plus d'effets. L'enquête de *Time* souligne que les noirs paient plus cher pour des logements de qualité inférieure à ceux des blancs : « 25% ont des plafonds

percés, 26% sont surpeuplés, 29% ont des rats ».

Emprisonnés dans les ghettos du centre des villes, loin des lieux de travail, condamnés à une éducation inférieure, la majorité des noirs n'ont d'autres perspectives que celle d'un travail pénible, avec un bas salaire. Statistiquement, un noir risque plus qu'un blanc d'être mordu par un rat, de

Alcatraz

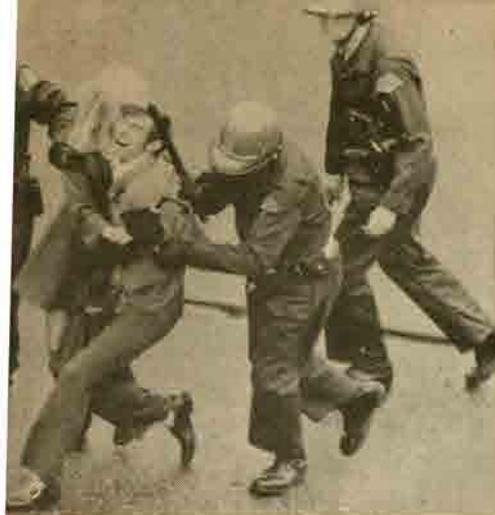
OUI 15 000 ». La réponse est venue, laconique, à une question de l'auditoire : « Y a-t-il des Indiens qui combattent parmi les forces américaines au Viêt-nam (1) ? » Nous sommes à l'amphi B du Centre Censier, le 13 avril. Ces propos s'échangent en anglais. Le public — étudiants et enseignants — est venu écouter une Indienne de la réserve Winnebago du Nebraska, Shirley Keith, qui a longuement parlé d'Alcatraz.

Vêtue du costume traditionnel du clan des Ours, groupe auquel elle appartient, la jeune femme, qui fait en France des recherches d'anthropologie, a fière allure. A l'écouter, d'ailleurs, nous sentons mieux que les Indiens d'Amérique commencent à relever la tête. Alcatraz n'est qu'un début.

On connaît, en gros, les faits. L'ancien pénitencier fédéral de la baie de San Francisco, abandonné depuis 1963, a été occupé par les Indiens, qui veulent y créer un centre culturel bien à eux. En échange, ils consentent à verser au gouvernement fédéral « la valeur de 24 dollars en perles et en étoffe rouge, prix que les Blancs payèrent aux Indiens pour l'achat de l'île de Manhattan (2) ».

Pourquoi, d'abord, ce choix d'Alcatraz ? Le lieu est isolé. Pour y parvenir, il faudra désormais l'autorisation des occupants : les missionnaires blancs, par exemple, ou les fonctionnaires fédéraux, devront la solliciter.

Cette occupation, du reste, est fondée en droit. Les Indiens, qui ont découvert Alcatraz les premiers, y avaient traditionnellement leurs terrains de sépulture et leurs zones de pêche. Si par ailleurs, en vertu de traités signés, disons, avec les Sioux en 1868 — certaines terres fédérales étaient déclarées « inemployées » (3), pour-



cation qui, même si elle était financée convenablement, serait inférieure, faute de reconnaître les besoins spéciaux de la communauté noire.

A ces données s'ajoutent, dans les grandes villes comme New York, toutes les manifestations du racisme quotidien, apparemment immuable : les taxis qui ne s'arrêtent pas quand un noir leur fait signe, les restaurants soudainement « complets », les appartements déjà « loués » quand le locataire noir se présente, la peur dans les yeux d'un blanc qui se trouve seul avec un noir dans un ascenseur.

La violence nécessaire ?

De telles conditions de vie suffisent à expliquer la forte proportion de jeunes noirs dans les prisons. Les sociologues constatent que, dans la plupart des cas, leur délinquance exprime leur révolte contre la société qui les opprime. Cependant, les autorités ne voient, en général,

à ce problème qu'une solution : le renforcement de la police. La méfiance de la communauté noire vis-à-vis du pouvoir blanc, représenté par la police et le tribunal, se fonde sur son expérience d'un appareil judiciaire systématiquement répressif. « Les noirs sont arrêtés trois à quatre fois plus souvent que les blancs, parce que la police interpellée et fouille les noirs plus fréquemment que les blancs... Une fois arrêtés, les prévenus noirs risquent plus que les blancs d'être maintenus en prison, d'être condamnés, de se voir infliger la peine la plus sévère » (Time). Il faut aussi préciser que la police ne se contente pas de rechercher avec un zèle particulier les délinquants noirs, mais qu'elle « s'intéresse » de plus en plus aux militants qui menacent sa toute puissance dans les ghettos.

Avant l'élection de Nixon, la communauté noire considérait que la police et les tribunaux locaux lui étaient hostiles, mais pas le F.B.I., ni le ministère de la Justice, ni le président. Aujourd'hui, ces

contracter la tuberculose (65,1 sur 100 000 habitants chez les noirs, 15,3 chez les blancs), d'être arrêté par un policier ou attaqué par un voleur, de s'adonner à la drogue. Cette stagnation sociale est imposée aux noirs par une société qui, selon le mot de Kenneth B. Clark, a « institutionnalisé son racisme » à travers une permanente « égalité dans l'inégalité », que reflètent les questionnaires, les tests, et une édu-

ou les Indiens de A à Z

quoi ne pas les réoccuper ? Pour en finir avec « le temps du mépris » — ce qui, à Alcatraz aujourd'hui, signifie entre autres pour les Indiens :

1° Créer une université indienne, formant des enseignants indiens ;

2° Ouvrir un musée où, de la vie quotidienne (les divers types d'habitat) aux grandes heures de l'histoire indienne (la Grande Ligue de la paix, œuvre des Iroquois et modèle de la S.D.N.), les trésors de nations oubliées reverront le jour ;

3° Fonder un centre d'études écologiques de la baie de San Francisco, pour arrêter la disparition de la faune aquatique, décimée par la pollution industrielle des eaux.

Les Indiens ne se cantonnent pas dans une attitude nostalgique, passiste (4). Le voudraient-ils, qu'ils ne le pourraient. Ils ne vivent pas seulement aux abords de San Francisco, ou dans des réserves du Middle West. Etienne, par exemple, a vu des ghettos rouges à Buffalo, dans le nord de l'Etat de New-York. (Harlem est-il si loin ?) Aux Etats-Unis, les Indiens rejettent ce dilemme inhumain : ou bien, comme à Minneapolis, fabriquer pour le compte de la firme Honeywell et de la guerre du Viêt-nam, des bombes à fragmentation, et se voir en butte à la discrimination dans le domaine de l'emploi, malgré les réformes fédérales : ou bien vivre dans des réserves, avec pour perspective la disparition progressive (enseignement non dispensé dans la langue maternelle, etc.) de toute raison de vivre. (Voir dans les internats scolaires, le taux comparé des suicides parmi les élèves indiens et leurs homologues blancs.) A cette indication de Shirley Keith, ajoutons pour notre part celles du biologiste autrichien Konrad Lorenz, notamment sur l'« accident proneness »

(disposition aux accidents, précisons : de voir-ture) parmi les Indiens Utes (5).

Les Indiens ne veulent plus se contenter de survivre. Aussi s'engagent-ils de plus en plus dans la grande armée des droits civiques. Rassemblant leurs forces — cinquante tribus sont aujourd'hui représentées à Alcatraz — ils semblent s'orienter vers un double objectif : la formation d'une Confédération des Indiens habitant les Etats-Unis, et la création de liens organiques (pactes de défense mutuelle) avec les Indiens d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

Contre la pauvreté

Utopie romantique ou, dans le meilleur des cas, objectif à très long terme ? Peut-être. Mais s'inspirant de Tecumseh, chef shawnee qui, au XIX^e siècle, avait tenté — en vain — de créer une Confédération indienne dans la région de l'Ohio, les Indiens ne s'embarrassent guère d'objections. Ils veulent reconquérir leurs terres perdues, leur culture menacée, leur droit aux promesses immortelles de Jefferson, « la vie, la liberté et la recherche du bonheur ».

Dans leur lutte, les Indiens ne sont pas seuls. En témoignait, aux côtés de Shirley Keith, la présence de Lou Gothard, dirigeant noir américain de « U.S. Soul », organisation (toute récente) de lutte contre la guerre au Viêt-nam.

Contre cette guerre, Martin Luther King avait aussi lutté — jusqu'au bout. Dans la dernière grande allocution qui précéda sa mort, ne blâmait-il pas le gouvernement fédéral d'avoir « proclamé l'armistice dans la guerre contre la pauvreté, tout en gaspillant des milliards pour étendre la guerre insensée, cruelle et injuste du Viêt-nam » ?

Le texte que nous citons s'intitule : *En l'honneur du Dr Du Bois*. C'est aussi à ce grand Américain que l'on pouvait penser, l'autre soir à Censier, en écoutant ses deux compatriotes. Père du panafricanisme dès 1919, Du Bois trouvait comme un écho dans ce « panindianisme » qu'à propos d'Alcatraz exaltait Shirley Keith. Et le sociologue qui, dans un livre célèbre (publié en 1899, réédité en 1967) dénonçait la misère du ghetto noir de Philadelphie, l'inépuisable combattant de la paix sur qui, un bon demi-siècle plus tard, s'acharnaient les tribunaux maccarthystes, n'avait-il pas, en un sens, frayé la voie à un Louis J. Gothard ? Surtout lorsque ce dernier, de la condamnation de la guerre au Viêt-nam, passait à celle de la pauvreté engendrant désormais, dans les « Chinatowns » de San Francisco ou d'autres villes, ce fléau jusqu'alors à peu près inconnu des quartiers chinois, la délinquance juvénile ?

Enveloppée dans ses brumes légendaires, San Francisco sent la nuit descendre sur Chinatown. Mais le phare d'Alcatraz troue les ténèbres. Puissent les hommes de partout, sous chaque ciel à leur façon, apercevoir et protéger sa lumière.

Jean-Jacques RECHT.

(1) Le chiffre n'a pas pu être vérifié. Mais, pour Shirley Keith comme pour les occupants d'Alcatraz, ces Indiens combattants se considéraient en quelque sorte comme membres d'une armée étrangère.

(2) *Le Monde*, 25-11-69.

(3) De même, plus tard, les camps désaffectés ou, pendant la seconde guerre mondiale, on avait interné beaucoup de « Nisi », citoyens américains d'origine japonaise.

(4) Il est permis de rêver au sens, et à la beauté, du rite de naissance Hopi, célébré dans cette tribu au soleil levant.

(5) P. 259-260, in Konrad Lorenz, *L'Aggression, une histoire naturelle du mal*, Nouvelle Bibliothèque scientifique, Flammarion, Paris, 1969.

→
sentiments ont sensiblement évolué : 50% des noirs considèrent que le ministère de la Justice et le président sont hostiles à leur communauté.

En 1966, 59% des noirs estimaient que les droits civils pouvaient être acquis sans violence ; 22% que la violence serait « probablement nécessaire ». En 1970, 58% croient encore possible un changement sans violence ; mais 31% sont convaincus que la violence sera nécessaire ; parmi ceux qui expriment ce dernier point de vue, quatre sur dix sont des moins-de-vingt-ans. Si 25% des noirs disent qu'il faut, coûte que coûte éviter la violence, selon l'Institut de sondages Harris, 9% — soit plus de 2 millions d'Américains — se déclarent révolutionnaires et affirment que « seule, la volonté de recourir à la violence, nous permettra d'obtenir une égalité véritable ».

Plus que pour la Mafia...

Le fameux concept du « creuset » américain a fait faillite pour la communauté noire. Les organisations qui, comme la N.A.A.C.P., fondaient leur action sur l'idée d'intégration, ont perdu leur influence. Leurs leaders sont considérés par beaucoup comme des « oncle Tom », vendus à la communauté blanche au pouvoir. Les longues procédures devant les Cours de justice pour obtenir la reconnaissance légale des droits des noirs, sans qu'il en résulte aucun changement réel dans la vie quotidienne, paraissent définitivement périmées. La patience est épuisée. La communauté noire ne compte plus que sur elle-même. Ses slogans tels que « black is beautiful » (le noir est superbe), ou « black power » (pouvoir noir), transformé par le Parti des Panthères noires en « power to the people » (le pouvoir pour le peuple) reconstruisent une confiance en soi que le racisme avait détruite. On la reconnaît dans la fierté à porter les cheveux crépus comme dans le port de vêtements africains.

A ce stade de la recherche d'une identité noire, il n'y a pas, pour la plupart des groupes, beaucoup de possibilités de dialogue avec les blancs. Le Parti des Panthères noires qui, adaptant à sa manière certaines thèses de Franz Fanon et d'Albert Memmi, voit dans les noirs d'Amérique une nation colonisée par les blancs, a choisi de s'allier avec les organisations révolu-

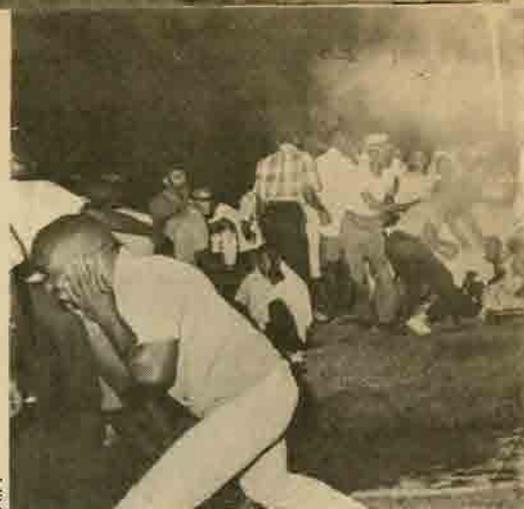
tionnaires inter-raciales. Cette alliance se fonde sur la lutte de tous les pauvres contre l'exploitation de la société capitaliste américaine, qu'ils soient noirs, mexicains, indiens, porto-ricains ou blancs. Eldrige Cleaver, le « ministre de l'Information » du Parti des Panthères noires a posé sa candidature à la présidence des Etats-Unis.

Les Panthères noires se sont aussi rapprochés des blancs pour combattre la répression de la police et du F.B.I. : il est toujours plus difficile de s'en prendre aux blancs qu'aux noirs. Cependant, les persécutions et les violences contre les militants noirs sont devenues une politique officielle ; et l'attitude des organisations noires les plus modérées (comme le S.C.L.C., le mouvement fondé par Martin Luther King) s'en est trouvée elle-même modifiée.

Le chef du F.B.I., Edgar Hoover, voit dans les Panthères noires « la plus grande menace pour la sécurité interne du pays », et le vice-président Agnew les considère comme « un groupe de criminels entièrement irresponsables et anarchistes ». Fondé en 1966 dans le ghetto d'Oakland (Californie), par Huey P. Newton et Bobby Seale en tant qu'organisation d'auto-défense noire contre la police raciste, le Parti des Panthères noires est maintenant implanté dans plus de quarante villes. Son programme politique de libération noire est résumé ainsi, en son dixième point : « Nous voulons de la terre, du pain, un logement, l'éducation, des vêtements, la justice et la paix ».

Ses militants s'emploient aussi bien à organiser des cours d'« éducation noire » (histoire, économie, géographie) qu'à distribuer des vivres aux jeunes sous-alimentés des ghettos. Leur action a surtout un effet psychologique dans une communauté humiliée, souvent effrayée par les autorités. Ils sont le symbole d'un espoir violent. Dans son livre « Post-Prison Writings and Speeches », Eldrige Cleaver évoque ainsi les sentiments qu'il éprouva lorsqu'il rencontra pour la première fois des Panthères noires : « Je me retournai et ce que je voyais était la plus belle chose que j'aie jamais vue : quatre noirs avec bérets noirs, chemises bleu foncé, vestes de cuir noir, pantalons noirs, chaussures noires brillantes et avec chacun un fusil ».

La multiplicité des attaques policières contre les sièges des Panthères noires tend à suggérer qu'il s'agit d'une organisation criminelle extrêmement dangereuse. La police déploie moins d'activité dans sa lutte contre la Mafia.



A.P.

D'ailleurs, les cautions exigées pour accorder la liberté provisoire aux militants noirs arrêtés sont plus élevées que pour les chefs de la Mafia. Chaque fois qu'un affrontement se produit, la question de savoir si ce sont les policiers ou les militants armés qui ont tiré les premiers donne lieu à contestations. Les Panthères noires affirment qu'ils s'arment pour ne pas être massacrés par la police, et ils savent de quoi ils parlent.

L'arme du langage

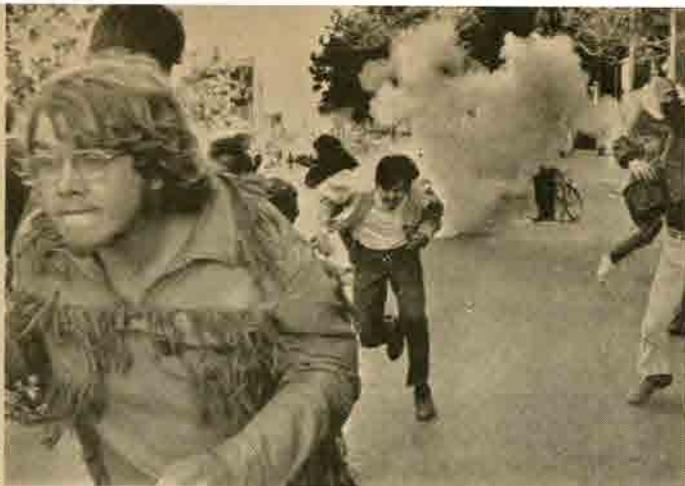
Il y a quelques mois, l'attaque des locaux des Panthères noires à Los Angeles, opposait trois cents policiers à onze militants armés ; commencée à 5 heures du matin, elle a duré plusieurs heures, et a suscité une vive polémique au sujet de la première balle tirée. Pour ce qui est de la rafle effectuée, quatre jours plus tôt, dans un appartement de Chicago, où deux Panthères noires, Fred Hampton et Mark Clark, ont été tués, des témoins affirment que Fred Hampton a été tué dans son lit et que l'on n'a découvert les trous faits par les balles qu'à l'endroit où se tenaient les Panthères noires.

Ce qui donne aussi à penser, c'est la destruction rageuse par les policiers de tout ce qui leur tombe sous la main lorsqu'ils entrent dans les locaux des Panthères noires : tracts, affiches, meubles, aliments. Pendant un procès à New York, des Panthères noires ont été attaqués dans un ascenseur, dans le bâtiment du tribunal, par un groupe de civils blancs, dont on a su ensuite qu'ils étaient des policiers appartenant à une organisation fasciste.

Tout se passe comme si la haine dont ils sont l'objet tenait non seulement à leur action, mais à leur langage, un langage excessif, violent, dans lequel, par exemple, leurs adversaires sont traités de « porcs ». Car le fait qu'ils soient armés ne constitue par une ano-

Les luttes
des uns
et des autres
se rejoignent
souvent.

U.P.A.



malie dans le contexte américain. Selon un rapport officiel, la répartition

des armes correspond aux chiffres suivants :

FAMILLES POSSÉDANT DES ARMES

	Ensemble des U.S.A.	Dans le Sud	En dehors du Sud
Blancs	34 %	52 %	27 %
Noirs	24 %	34 %	15 %

A propos des outrances de langage, un psychiatre a dit que ce que l'on appellerait paranoïa chez un blanc ne témoigne que de bon sens chez un noir. Même ceux qui n'approuvent ni le style, ni les idées des Panthères noires sont amenés par la politique gouvernementale à les défendre. Aux obsèques de Fred Hampton, le pasteur Ralph Abernathy, successeur de Martin Luther King, a exprimé ainsi l'inquiétude des noirs les plus modérés : « Si la police peut exterminer impunément les Panthères noires, alors c'en est fini de tous les noirs de ce pays ».

Le gouvernement, nous l'avons dit, s'efforce d'isoler non seulement la communauté noire, mais aussi tous ceux qui s'opposent à sa politique tant étrangère qu'intérieure.

Dans une interview à **Playboy**, Eldrige Cleaver a déclaré : « Nous pensons qu'il existe un groupe compact de blancs, spécialement des jeunes blancs, que l'évolution de ce pays préoccupe. Ils reconnaissent que ce qui est en cause, ce n'est pas uniquement la liberté des noirs, mais leur propre liberté. Ils l'ont appris par les brutalités policières au cours de nombreuses manifestations, en particulier lors des événements de Chicago. Ils ont été frappés, agressés avec des matraques et des grenades lacrymogènes. Ils ont éprouvé eux-mêmes ce que les noirs éprouvent depuis si longtemps et ils sont, eux-aussi, prêts à agir ».

Le procès des « Huit de Chicago » vient de donner un poids supplémentaire à cette thèse.

Cinq mois à Chicago

En décembre 1968, une commission gouvernementale, présidée par Milton Eisenhower (frère de l'ex-président), publiait le « Rapport Walker » sur les causes des troubles qui eurent lieu à Chicago, en août 1967, pendant la Convention du Parti démocrate. Le rapport, accusant la police d'avoir provoqué les incidents, parlait « d'une émeute policière ». Des manifestants, qui réclamaient la paix au Viêt-nam, s'étaient rassemblés dans un parc. La police avait l'ordre de les disperser : il s'agissait d'« exprimer symboliquement l'opposition de la ville aux manifestants ». C'était, dit le rapport, « une action qui menait directement à la violence ».

Le rapport accusait explicitement le maire de Chicago, Daley, d'avoir poussé la police aux brutalités lors des émeutes qui suivirent l'assassinat de Martin Luther King, en donnant l'ordre de « tirer sur les incendiaires pour les tuer, et sur les pillards pour les blesser » ; de même, la férocité de la répression en août 1967, était vigoureusement dénoncée par la commission d'enquête.

C'est pourtant contre les manifestants, considérés comme responsables des troubles, que l'actuel ministre de la Justice, Robert Mitchell, a organisé un procès ; ce que n'avait pas cru devoir faire son prédécesseur, Ramsey Clark, sous la présidence de Johnson.

Les accusés de ce procès scandaleux, qui a duré cinq mois, de septembre 1969 à février 1970, étaient huit militants d'organisations hostiles à la politique gouvernementale. Abbie Hoffman et Jerry Rubin représentaient les « Yippies », ces hippies politisés, venus à Chicago opposer au « Festival de la Mort » (c'est ainsi qu'ils désignaient la Convention) un « Festival de la Vie », avec de la musique pop, de la poésie, des spectacles burlesques ; les yippies expriment, par ces moyens, une forme de protestation contre le style de vie uniforme et sans humour de la classe moyenne américaine. Au banc des accusés se trouvaient également le pacifiste Dave Dellinger, animateur du « Comité national de mobilisation pour mettre fin à la guerre du Viêt-nam » ; Rennie Davis et Tom Hayden, fondateurs de l'Association S.D.S. (Etudiants pour une Société Démocratique), John Froines et Lee Weiner, étudiant et professeur, tous représentatifs du mouvement qui dénonce dans la guerre du Viêt-nam une manifestation des tares fondamentales de la société américaine. Il y avait enfin Bobby Seale, un des dirigeants du Parti des Panthères noires, qui n'avait pourtant fait que passer une journée à Chicago pendant les événements de 1967.

Seuls les journalistes avaient échappé aux poursuites, bien que les policiers se soient livrés contre eux à des attaques particulièrement violentes au cours de la manifestation. Peut-être n'était-ce plus nécessaire. Après les grandes démonstrations contre la guerre de novembre 1969, le vice-président Spiro Agnew a vivement reproché aux journaux et à la télévision leur sympathie excessive pour les manifestants, qualifiés par lui de « pommes pourries qui devraient être isolées » et de « groupe efféminé de snobs stériles qui s'appellent intellectuels ». Le président Nixon a remercié publiquement son vice-président pour le « service public » qu'il a rendu en « parlant d'une façon très digne et courageuse » de l'information et de la presse. Celle-ci, sur le champ, s'est indignée bruyamment de ces propos, mais son intérêt pour les manifestations non conformistes a rapidement diminué ; tout se passe comme si les menaces officielles avaient porté leurs fruits.



Les « huit de Chicago » étaient inculpés de « conspiration en vue d'organiser une émeute ». Comme on l'a vu au procès des « cinq de Boston » (le Dr Spock, Sloane, Coffin, etc...) il n'est pas nécessaire, pour qu'il y ait « conspiration », que ceux qui en sont accusés se connaissent, ni qu'une action illégale soit commise par eux. Il suffit de prouver que tous les membres de la « conspiration » avaient l'intention d'exécuter une même action illégale.

Dans le cas des « huit de Chicago », la « conspiration » n'ayant pas pu être démontrée, les juges ont eu recours à une nouvelle loi qui qualifie de crime le fait de voyager d'un Etat à l'autre, de téléphoner, d'écrire, de parler à la radio ou à la télévision, avec l'intention d'encourager quelqu'un à participer à une émeute.

De ce fait, les débats ont mis en lumière l'ampleur de l'infiltration policière dans la vie politique et privée des Américains. La plupart des témoins du Procureur général étaient des indicateurs de police. Un ex-capitaine du Bureau de renseignements de l'armée a révélé qu'un millier d'agents de ce service se sont introduits dans les organisations opposées au gouvernement. Outre qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté individuelle, une pareille méthode peut avoir de graves conséquences lorsque ces agents font preuve d'un « militantisme » intempestif. C'est ainsi qu'en mars 1969, des soldats de Fort Jackson (Columbia) ayant organisé un mouvement contre la guerre du Vietnam, l'un des leaders, dont l'activité fut considérée comme néfaste par les intéressés, s'avéra être un indicateur du Bureau de renseignements. De même, on s'interroge sur les attentats commis contre des banques et d'autres bâtiments à New York, attribués par la police au Parti des Panthères noires, alors que celui-ci se déclare étranger à de tels actes.

Le ministre de la Justice du précédent gouvernement s'était toujours opposé à une loi permettant d'utiliser comme preuves légales les informations obtenues au moyen de tables d'écoute. Cette loi est soutenue activement, aujourd'hui par le ministre de M. Nixon, qui la prétend indispensable pour combattre la Mafia (2). Avant même qu'elle soit votée, le juge Hoffman, au procès de Chicago, n'a pas hésité à utiliser de telles « preuves ».

Toute cette affaire est significative du climat actuel sous un autre aspect : elle illustre les problèmes posés par le style et le langage des nouvelles générations.

Il ressort du rapport Walker que la police de Chicago avait été « préparée » à la manifestation par les informations que transmettaient les indicateurs introduits dans les mouvements incriminés. Prenant au sérieux les propos les plus fantaisistes, ils croyaient par exemple que l'eau de la ville allait être contaminée au L.S.D. par les « conspirateurs ». Ainsi, l'incompréhension de ces fonctionnaires augmenta la confusion générale.

Les dialectes se développent vite en Amérique. Au sud, les noirs parlent une langue différente, tant par le vocabulaire que par la construction grammaticale, de celle que parlent les blancs. Les hippies de Californie s'expriment d'une façon si particulière que les New-Yorkais ont du mal à les comprendre.

Un extrémisme contagieux

Dès le début du procès de Chicago, il apparut clairement que le juge Hoffman (soixante-douze ans) s'était donné pour mission de défendre tout ce qui, dans son style de vie, sécurise la classe moyenne américaine, contre l'agression de ces groupes d'hommes aux cheveux longs, aux vêtements disparates, aux propos outranciers, dont le comportement revêt souvent un caractère burlesque (3). De toute évidence, on ne pouvait lui demander de distinguer entre une métaphore et une action réellement dangereuse. Comme l'a dit l'un des accusés, Abbie Hoffman : « Nous avons comparu pour notre langage... Ce sont le langage et les images et notre génération qui ont comparu » : un style qui ridiculise les clichés de la « majorité silencieuse ».

Ce qui effraie, dans la mise en scène du procès de Chicago, c'est moins le mépris affiché par le tribunal et le procureur envers les accusés, que l'usage fait de la loi, le précédent créé dans le contexte d'une répression qui s'amplifie. Deux des huit ont été acquittés. Cinq autres inculpés ont été condamnés à cinq ans de prison et 5 000 dollars d'amende, plus les dépens : cela pour s'être déplacés d'un Etat à l'autre, à l'intérieur du pays « avec l'intention d'inciter à une émeute ».

Avant que le jury n'ait prononcé ces condamnations, le juge avait infligé à cinq accusés et à leurs deux avocats, William Kunstler et Léonard Weinglass, des peines de trois mois à quatre ans de prison pour « outrage à la Cour ». La méthode était simple : à chaque écart de langage, l'accusé écopait trois mois

de prison ; et à la fin du procès, le tribunal a présenté l'addition.

C'est au milieu du procès que Bobby Seale, le leader des Panthères Noires a été frappé de quatre ans de prison pour outrage à la Cour. Son avocat, Charles Gary, étant hospitalisé, il avait demandé que le procès soit reporté de quelques semaines. Le juge refusa, de même qu'il rejetait toutes les requêtes présentées par la défense. Bobby Seale, se réclamant de la Constitution américaine, demanda donc de bénéficier du droit d'auto-défense ; le juge lui opposa un nouveau refus. Comme il insistait, il fut bâillonné et enchaîné à une chaise, puis expulsé de la salle d'audience.

Récemment, la Cour suprême a cru devoir légaliser *a posteriori* les mesures sans précédent prises par le juge Hoffman. Désormais, aux Etats-Unis, un accusé s'il ne fait pas preuve de la docilité requise, peut être bâillonné et attaché ; il peut être exclu des débats si le juge en décide ainsi.

On le voit : le procès de Chicago a fait jurisprudence à plus d'un titre. Sur ces mêmes bases, la répression risque de se renforcer envers tous les Américains qui luttent pour la paix et le progrès, contre le racisme et la misère.

Certains faits peuvent inciter à l'optimisme. Après tout, le Sénat vient de refuser pour la seconde fois d'élire le candidat à la Cour suprême présenté par le président Nixon et son ministre de la Justice. La position de ce dernier s'en trouve ébranlée. Mais une contre-attaque se dessine : des sénateurs conservateurs lancent une campagne virulente contre le juge William O. Douglas, le membre le plus libéral de la Cour suprême.

Sur un autre plan, on assiste à une intensification des luttes sociales et politiques, à une recrudescence des grèves, à l'aggravation du chômage. L'épidémie d'explosions de bombes que l'on constate dans certaines villes, est l'indice d'un extrémisme dangereux, qui pourrait devenir contagieux à gauche comme à droite. Tant que persistera la guerre, tant que ne seront pas prises des mesures pour faire face aux problèmes intérieurs réels, la situation demeurera explosive, et l'on pourra craindre le développement d'un nouveau mac-carthysme.

Mira RAFALOWITZ.

(2) De son côté, le ministre des Postes réclame une loi autorisant la censure du courrier, indispensable selon lui, pour combattre la pornographie.

(3) Ainsi, la campagne menée à Chicago lors des élections présidentielles en faveur d'un cochon nommé Pégase.